



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin, à 18 heures et 5 minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervoises, dûment convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

11 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Sandrine Lafont, Thierry Brach, Myriam Cros, Renée Couzal, Hugues Saury, Patrick Deramez, Claire Antech, Yoann Conte, Lise Raynaud.

7 absents : Madame Yolande Calmel qui a donné sa procuration à Monsieur Bernard Yagues, Monsieur David Arnal qui a donné sa procuration à Madame Michèle Le Pallec, Madame Ghislaine Minotti qui a donné sa procuration à Monsieur Thierry Bach, Monsieur Fabien Barthès qui a donné sa procuration à Monsieur Yoann Conte, Monsieur Jacques Baraillé, Madame Julie Geenen. Madame Tiphonie Brau.

Total des membres présents : 11 sur 18

Total des membres représentés : 15 sur 18

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures et 5 minutes.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

.Monsieur Le Maire remercie les membres de l'assemblée pour leur présence et propose d'ajouter à l'ordre du jour un 5^{ème} point concernant la subvention demandée par l'Association AJT. Les membres de l'Assemblée ne s'opposant à l'ajout de ce 5^{ème} point, Monsieur Le Maire annonce l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 26 mai 2025,

Point 2) Création d'une Régie pour la Maison des Pèlerins

Point 3) Acquisition d'un véhicule scolaire

Point 4) Prise en charge des frais du Cabinet Médical

Point 5) Subvention pour l'Association AJT

Point 6) Questions diverses

Monsieur Le Maire demande si à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

Monsieur Le Maire précise que, pour raison de conflit d'intérêt, la procuration de Monsieur David Arnal, conjoint du président de l'association AJT, ne pourra entrer en ligne de compte lors du vote du 5^{ème} point.

Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

Point 1) Approbation du Procès-Verbal de la Séance du 26 mai 2025,

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations à propos du procès-verbal de la séance du 26 mai dernier qui leur a été adressé lors de la convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 2) Création d'une Régie pour la Maison des Pèlerins

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que, suite à l'inauguration de la Maisons des Pèlerins au mois d'avril dernier, une quarantaine de pèlerins ont bénéficié de cet hébergement, leur contribution étant sur le mode Donativo, c'est-à-dire à base d'une participation libre.

Monsieur Le Maire propose la création d'une régie et soumet cette proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 3) Acquisition d'un véhicule scolaire,

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Sandrine Lafont, Adjointe aux écoles. Madame Sandrine Lafont informe l'Assemblée que, dans le cadre du transport scolaire, la commune souhaite acquérir un véhicule et qu'elle a ainsi effectué les recherches nécessaires en vue d'obtenir les devis pour l'achat d'un véhicule neuf, n'ayant trouvé aucune occasion correspondant à nos besoins.

Monsieur Le Maire annonce le montant de ces devis pour un véhicule Diésel 9 places, à caractéristiques égales :

-Renault : 34 297,76 euros TTC

Citroën : 33 272,26 euros TTC

Opel : 32 244,26 euros TTC

Ford : 38 431,48 euros TTC

Monsieur Le Maire propose de retenir l'offre la moins chère, à savoir celle d'Opel pour un montant de 32 244,26 euros TTC.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 4) Prise en charge des frais du Cabinet Médical

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, suite à l'implantation d'un médecin sur notre village à compter du mois d'octobre prochain, la commune souhaite prendre en charge les loyers du Cabinet Médical, à savoir un montant de 800 euros mensuels pour deux années ainsi

que le montant des travaux de rafraîchissement du cabinet qui s'élèvent à 21 000 euros hors taxe, comme évoqué lors de la réunion de travail des membres du Conseil le 26 mai dernier.

Monsieur Le Maire précise que pour ce point, nous avons reçu une remarque de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, à savoir :

« Veuillez préciser à l'assemblée du Conseil et de la population que la mairie ne se limitera pas seulement au loyer de 800 euros pendant 2 ans. Elle prendra en charge les travaux d'aménagement des locaux pour leur remise aux normes. »

Ces précisions ayant été apportées, Monsieur Le Maire annonce que nous avons également reçu pour ce point, une question écrite de Monsieur Fabien Barthès, Conseiller Municipal, à savoir :

« Monsieur Le Maire, je suis tout à fait d'accord pour prendre en charge le loyer du Centre médical pour 2 ans. N'aurait-il pas été judicieux de faire cette proposition au Docteur Teixeira quand elle exerçait à Rieux ?

Monsieur Le Maire répond que le Docteur Teixeira avait déjà pris sa décision concernant son départ de Rieux et n'avait formulé aucune demande en ce sens.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 15

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 5) Subvention pour l'Association AJT

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une Association du nom de « AJT » s'est récemment créée sur la commune : Elle a pour but d'organiser des événements festifs et culturels, de dynamiser la vie sociale et de renforcer le lien social. Monsieur le Maire précise que, cette association ayant été créée en milieu d'année, il est proposé de lui verser une subvention de 4 000 euros.

Madame Lise Raynaud, Conseillère municipale demande la raison d'une telle subvention, sachant que d'autres associations doivent faire leurs preuves pendant un an et qu'elles assurent beaucoup d'animations et ont vu leur subvention diminuer.

Monsieur le Maire répond que cette subvention est proposée pour que la nouvelle association puisse assurer ses futures animations et que cette somme peut-être ensuite réévaluée suivant les résultats.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

CONTRE : 1 ABSTENTION : 2 POUR : 11

La proposition est adoptée à la majorité.

Point 6) Questions diverses

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que nous avons reçu des questions écrites de Madame Lise Raynaud, Conseillère Municipale, à savoir :

- 1) « Lors du dernier conseil, il a été évoqué la démission de Monsieur Marc Zindel pour laquelle j'ai demandé à consulter la réponse de la Préfecture relative à cette affaire. N'ayant rien reçu depuis, merci de nous la présenter lors du conseil de mardi 26 prochain. »

Monsieur Le Maire présente à Madame Lise Raynaud la réponse imprimée du mail adressée par la préfecture à ce sujet en date du 6 mai 2025. Madame Lise Raynaud en prend acte.

- 2) « Pourquoi les associations n'ont pas encore reçu leur subvention ? »

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Rose-Marie Garcia, Secrétaire Générale, qui répond que ce versement a bien été réalisé et sera donc effectif au plus tard dans la semaine en cours. Il est effectué chaque année entre les mois d'avril et juin.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons également reçu une question écrite de Monsieur Yoann Conte, à savoir :

« La Renault Zoé qui a été accidentée en termes de carrosserie est si mes souvenirs sont corrects en contrat de location. La remise en état devrait être faite le plus rapidement possible, afin de ne pas laisser cette problématique à la charge de la nouvelle municipalité en 2026. »

Monsieur Le Maire répond que la municipalité va s'en charger.

Aucune autre question n'ayant été posée dans l'assemblée, Monsieur Le Maire lève la séance à 18 heures et 19 minutes.

Ce compte-rendu fera l'objet d'un affichage à compter du 1^{er} juillet 2025.

Fait à Rieux-Minervois, le 25 juin 2025

Michèle Le Pallec, Adjointe au Maire

